

Extrait du Registre des Délibérations
du Comité syndical du Syndicat mixte du Point Fort

SEANCE DU 9 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf février à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 2 février 2024

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents : CA Saint-Lô Agglo : Mme Nicole GODARD, M. Antoine AUBRY, M. Philippe BRIARD, Mme Lydie BROTON, M. Éric FOLLAIN, M. Jacques CLAIRAUX, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, Mme Morgane BUISSON, Mme Sylvie LEBLOND, M. Jean-Yves LETESSIER, M. Valentin GOETHALS, M. Claude JAVALET, Mme Evelyne MASSICOT, M. Michel SAVARY (suppléant de M. Patrick SIMON)	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Michel LHULLIER, M. Jean LE BEHOT, M. Serge BOSSARD (suppléant de M. Nicolas GUILLAUME)	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Aurélie GIGAN, Mme Corinne CLEMENT, M. Hubert GUILLOTTE		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES, M. Loïck ALMIN		
CC Baie du Cotentin : Mme Valérie MILLOT, Mme Chantal LELAVECHEF, M. Michel LEBLANC	X	X
Pouvoirs : Mme Virginie METRAL a donné pouvoir à M. Eric FOLLAIN (Saint-Lô Agglo) ; M. Charly VARIN a donné pouvoir à M. Laurent PIEN ; M. Damien PILLON a donné pouvoir à M. Christophe GILLES (CC Côte Ouest Centre Manche)		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, Mme Céline LAUTOUR, Mme Marie-Agnès HEROUT (CC Baie du Cotentin) ; M. Denis LECLUZE, M. Loïc RENIMEL, M. Jérôme VIRLOUVET (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Samuel PACEY, M. Pascal RENOUF (CC Villedieu Intercom)		
Nb de délégués en exercice : 38	32	
Nb de délégués titulaires présents : 25	20	
Nb de délégués suppléants présents : 2	2	
Nb de pouvoirs : 3	2	
Nb de votants : 30	24	

M. Pascal LANGLOIS a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2024-02 : Sortie de biens de l'actif

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu la délibération du syndicat mixte du Point Fort n°2022-42 du 7 octobre 2022 adoptant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57 développée pour le budget du syndicat mixte du Point Fort à compter du 1er janvier 2023,

Le Président rappelle que dans le cadre du suivi du patrimoine des immobilisations du syndicat, l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit que les établissements publics peuvent sortir de leur inventaire les biens détruits ou mis hors d'usage.

Le Président propose une liste des biens à retirer de l'inventaire.

A la date du 31 décembre 2023, sortie de l'inventaire pour mise à la réforme :

N° inventaire	Désignation	Date d'acquisition	Valeur brute	VNC au 31/12/2023	Date de sortie
1370	15 Compresseur 300 L	11/07/2016	1 234.80	370.44	31/12/2023
1691	27 Débroussailleuse	12/09/2019	557.40	0.00	31/12/2023
106	18 Rayonnage bureau/garage	01/01/1996	1 428.33	0.00	31/12/2023
542	18 LS3000 analogique	20/11/2001	11 195.00	0.00	31/12/2023
838	18 Logiciel Vision truck	30/01/2006	2 217.38	0.00	31/12/2023
928	18 Sièges	23/08/2007	189.53	0.00	31/12/2023
973	18 Fauteuils	18/07/2008	198.75	0.00	31/12/2023
1115_1	33 PC de supervision	26/09/2011	4 520.88	0.00	31/12/2023
1142	18 Ordinateur Espresso	27/06/2012	494.71	0.00	31/12/2023
1200	Imprimante Brother	24/04/2013	547.77	0.00	31/12/2023
1285	18 Destructeur de documents	11/02/2015	710.26	142.26	31/12/2023
1318	18 1 Ecran 27 pouces	05/10/2015	286.80	0.00	31/12/2023
1320	18 Ordinateur portable	13/10/2015	625.31	0.00	31/12/2023
1390	18 1 PC portable	17/10/2016	1 224.56	0.00	31/12/2023
1392	18 GPS TomTom	17/10/2016	147.60	0.00	31/12/2023
1456	18 Imprimante Brother	05/05/2017	167.52	0.00	31/12/2023
1463	18 Tablette Samsung	06/06/2017	502.10	0.00	31/12/2023
1464	18 Imprimante Brother	06/06/2017	573.84	0.00	31/12/2023
1479	18 Imprimante laser Brother	28/07/2017	146.48	0.00	31/12/2023
1480	18 Imprimante laser Brother	28/07/2017	599.28	0.00	31/12/2023
1573	18 Imprimante Canon	24/05/2018	491.25	0.00	31/12/2023
1595	18 Serveur de messagerie	30/08/2018	13 363.20	0.00	31/12/2023
1431	17 tablette durcie avec support	26/01/2017	882.00	0.00	31/12/2023

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical autorise le Président à sortir de l'actif et de l'inventaire du syndicat mixte du Point Fort les biens ci-dessus indiqués.

Ainsi délibéré en séance,

Le 9 février 2024

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,

Pascal LANGLOIS

Le Président,

Laurent PIEN



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le : 19 FEV. 2024

Mis en ligne le : 19 FEV. 2024